

## **Poste 27 MCF 8011 Chaire INSA-LIRIS/CNRS:**

*Vision active et analyse de scènes*

### **Enseignement :**

#### **Profil :**

Dans le cadre de ce poste spécifique, et à hauteur d'un tiers de service (autour de 64 heures), la personne recrutée, devra faire preuve de compétences en informatique de base (programmation, systèmes, architecture des ordinateurs, UML) . Elle devra intégrer des équipes pédagogiques et devra participer activement au suivi des étudiants. En raison de la nature de l'école, les enseignements ont des finalités pratiques et visent le développement de compétences nécessaires au métier d'ingénieur en informatique, c'est dans cet état d'esprit que devra s'effectuer la mission d'enseignement. La capacité d'adaptation, d'écoute, l'esprit d'ouverture et collégial seront des atouts supplémentaires.

#### **Personnes à contacter :**

Directeur du département Informatique : Youssef Amghar

#### **Département d'enseignement INFORMATIQUE**

**Lieu(x) d'exercice :** INSA de LYON- IF

**Nom directeur département :** Youssef AMGHAR

**Tel directeur dépt. :** 04.72.43.88.92

**Email directeur dépt. :** [youssef.amghar@liris.cnrs.fr](mailto:youssef.amghar@liris.cnrs.fr)

#### **Descriptif Dépt :**

Le Département Informatique, créé en 1969, forme des ingénieurs à caractère généraliste et multi-métiers. Il s'agit là d'un vrai atout du département et d'une marque de différenciation par rapport à nos « concurrents ». Le Département Informatique a toujours su résister aux phénomènes de modes tellement fréquents en informatique. Le devenir de nos ingénieurs, attesté par notre enquête de 2008, et le classement du département informatique dans le top des écoles Françaises en informatique sont les témoins des bons choix de notre politique de formation.

Grâce à une équipe pédagogique forte de 40 enseignants-chercheurs et une équipe administrative et technique de 10 personnes, tout est mis en œuvre pour que les élèves-ingénieurs puissent être accompagnés efficacement durant trois années. Notre pédagogie est conçue pour permettre l'acquisition de compétences aussi bien techniques que d'ingénierie, de conception et de conduite de projets. Dès la sortie de l'école, nos élèves-ingénieurs sont opérationnels et armés pour piloter leur trajectoire chacun en fonction de sa propre sensibilité et son projet professionnel.

Le Département Informatique est résolument tourné vers le monde de l'entreprise dans un rapport gagnant-gagnant. Dès le début des années 90, les liens avec l'entreprise se sont concrétisés par des relations fortes de parrainage. Nos élèves-ingénieurs passent plus de 10 mois en entreprise dans le cadre de leurs stages et projet de fin d'études.

**URL dépt. :** <http://if.insa-lyon.fr/>

## **Recherche :**

### **Profil :**

La personne recrutée sur ce poste intégrera l'équipe IMAGINE (<http://liris.cnrs.fr/Imagine>) du laboratoire LIRIS.

La problématique choisie est motivée par des développements récents importants ainsi que par les compétences de l'équipe : (i) l'émergence de divers systèmes mobiles pourvus de caméras vidéo et d'une puissance de calcul plus ou moins grande (dispositifs mobiles, vidéo-protection, téléphones portables, robots ludo-éducatifs, robots domestiques, etc.) (ii) l'émergence d'interfaces permettant de contrôler un ordinateur ou une console de jeux par reconnaissance de gestes ou d'événements.

Le candidat retenu participera aux activités de l'équipe IMAGINE du LIRIS liées à l'interprétation de scènes complexes. Il s'intéressera plus particulièrement aux systèmes de vision pour les caméras mobiles, notamment en traitant les problèmes de détection, de localisation et de reconnaissance d'objets de tout type dans les images et dans les vidéos, ainsi que la détection et la reconnaissance d'activités. Dans ce contexte, l'apprentissage automatique de systèmes robustes de vision sera un axe majeur. La personne recrutée participera également au développement scientifique de la plateforme « vision intelligente » financée par l'INS2I.

### **Personnes à contacter :**

Responsables de l'équipe IMAGINE du LIRIS :

Stéphane Bres, [stephane.bres@liris.cnrs.fr](mailto:stephane.bres@liris.cnrs.fr),

Christophe Garcia, [christophe.garcia@liris.cnrs.fr](mailto:christophe.garcia@liris.cnrs.fr)

Directeur du LIRIS : Atilla Baskurt, [atilla.baskurt@liris.cnrs.fr](mailto:atilla.baskurt@liris.cnrs.fr)

### **Laboratoire de recherche :**

**Lieu(x) d'exercice :** INSA de LYON-LIRIS-CNRS

**Nom directeur labo :** Atilla BASKURT

**Tel directeur labo :** 04.72.43.71.34

**Email directeur labo :** [atilla.baskurt@insa-lyon.fr](mailto:atilla.baskurt@insa-lyon.fr)

### **Descriptif labo :**

Le LIRIS est un laboratoire d'informatique dont les activités sont regroupées dans deux départements thématiques : "Image" et "Données, Connaissances et Services".

Le Département Image est structuré en trois pôles de compétences : coopération analyse et modélisation géométrique pour les objets 3D (multirésolution & graphes ; géométrie discrète ; géométrie algorithmique) ; simulation, rendu réaliste, réalité augmentée ; extraction d'information et reconnaissance d'objets dans les images, vidéos et documents numériques.

Le Département Données, Connaissances et Services est structuré en deux pôles de compétences : découverte de connaissances (data mining, modélisation de systèmes complexes, ingénierie des connaissances) ; ingénierie des données et des services (sécurité et confidentialité ; modélisation, intégration et interrogation ; composition de services).

Le LIRIS réalise une activité de recherche de fond sur ces deux thèmes scientifiques, tout en développant un savoir-faire dans des domaines applicatifs tels que les loisirs numériques (jeux vidéos, cinéma d'animations, traitement de données multimédia...) ; la biologie et la santé (fouille de données, analyse et modélisation de systèmes complexes, grilles de calcul) ; la culture et le patrimoine

(bibliothèque numérique, édition critique, numérisation de documents anciens, archivage, musée virtuel 3D,...) ; l'intelligence ambiante (systèmes pervasifs, réseaux de capteurs, vidéosurveillance

intelligente,...) ; l'apprentissage humain (personnalisation, assistance cognitive, assistance à l'apprentissage collaboratif, assistance à l'inclusion des apprenants en situation de handicap,...).

Le LIRIS est reconnu par six tutelles : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNRS (UMR5205), INSA de Lyon, Université Lyon 1, Université Lyon 2, ECL. Son effectif est de 250 membres au 1er janvier 2011 dont 110 permanents (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnel IATOS) et 120 doctorants.

**URL labo :** <http://liris.cnrs.fr/>

## RECRUTEMENT des MAITRES DE CONFERENCES

### Conditions à remplir

#### REFERENCES

- Décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs (articles 26-I,1°)
- Décret n°93-1335 du 20 décembre 1993 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion concernant les professeurs des universités et les maîtres de conférences
- Arrêté du 15 décembre 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des professeurs des universités et les maîtres de conférences
- Arrêté du 7 octobre 2009 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences.

○ **Sites Web** : <https://extranet.ac-versailles.fr/ensup/galaxie/candidats.html>  
pour la liste de tous les postes d'enseignant chercheur vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée prochaine, calendriers, annexes...

## RECRUTEMENT des MAITRES DE CONFERENCES Conditions à remplir

### Postes de Maître de Conférences – Article 26-1-1

#### 1/ MUTATION

Les emplois de maîtres de conférences offerts à la mutation sont des emplois soit vacants, soit susceptibles d'être vacants.

Sont admis à postuler sur l'ensemble de ces emplois les maîtres de conférences titulaires qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés, le stage étant pris en compte dans la détermination de cette même période.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université

Les maîtres de conférences stagiaires peuvent postuler sur les emplois ouverts à la mutation dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

#### 2/ DÉTACHEMENT

Les emplois de maîtres de conférences offerts au détachement sont des emplois soit vacants, soit susceptibles d'être vacants.

Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement :

- 1) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;
- 2) les conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ;
- 3) les membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de l'École polytechnique ;
- 4) les fonctionnaires anciens élèves des écoles normales supérieures ;
- 5) les magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 6) les membres des corps d'ingénieurs de recherche et les membres du corps des ingénieurs de recherche et de formation ;
- 7) les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférences et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'État, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine ou leur cadre d'emplois depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

## RECRUTEMENT des MAITRES DE CONFERENCES

### Conditions à remplir

### 3/ RECRUTEMENT

Les emplois offerts au recrutement sont des emplois soit vacants soit susceptibles d'être vacants.

Les candidats doivent être titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

Les candidats titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent qui ont été dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités peuvent également déposer une candidature au présent concours.

Ils doivent en outre être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités. La validité de la qualification est appréciée à la date de clôture des inscriptions au concours ouvert pour chaque emploi.

Toutefois, les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France sont dispensés de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences, sous réserve que le conseil scientifique de l'établissement dans lequel ils postulent se soit prononcé favorablement sur l'assimilation de leurs fonctions à celles d'un maître de conférences. Ces candidats, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat ou du titre admis en équivalence par le conseil scientifique de l'établissement dans lequel ils postulent.

**La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.**

## RECRUTEMENT des Maître de conférences Constitution du dossier de candidature

### RAPPELS :

- Adresse à laquelle devront être adressés les dossiers :

INSA de Lyon  
Gestion des Ressources Humaines – Pôle Enseignants et Chercheurs  
Bâtiment INSA Direction  
37, Av. Jean Capelle  
69621 Villeurbanne Cedex

**date limite d'envoi fixée au 25 avril 2011 minuit cachet de la poste faisant foi.**

### Remarques importantes avant d'envoyer votre dossier :

- ne pas attendre le dernier jour pour l'envoyer,
- vérifiez bien qu'il est signé,
- vérifiez ABSOLUMENT que vous avez joint TOUTES les pièces demandées :

**les dossiers incomplets à la date du 25 avril 2011 seront systématiquement rejetés.**

Pour tout problème administratif :  
Françoise FONGY : 04.72.43.63.49  
France REBOUILLAT : 04.72.43.83.97

**Les candidatures s'effectuent par voie télématique sur le site Internet "GALAXIE" du ministère de l'éducation nationale :**

**<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>**

Les candidats accèdent au centre serveur soit comme nouveau candidat s'ils ne se sont jamais connectés, soit en utilisant le numéro de candidat et le mot de passe personnel attribués lors d'une précédente connexion et qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération.

**La déclaration de candidature doit être imprimée, signée et conservée tout au long de la procédure.**

## DOSSIERS DE MAITRE DE CONFERENCE – Article 26.1.1

### 1/ MUTATION

Les candidats établissent un dossier destiné au Directeur de l'INSA. Ce dossier comporte :

- 1) la **déclaration de candidature** imprimée depuis GALAXIE **datée et signée par le candidat**
- 2) une **copie d'une pièce d'identité avec photographie**
- 3) une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions
- 4) Le cas échéant, une **attestation délivrée par le chef d'établissement**, justifiant de son accord et des avis favorables du conseil d'administration en formation restreinte, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.
- 5) un **curriculum vitae** donnant une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations
- 6) **A l'attention du conseil scientifique et des rapporteurs, trois enveloppes distinctes comportant chacune et à l'exclusion de tout autre pièce :**
  - a) La déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, **datée et signée par le candidat** ;
  - b) un curriculum vitae donnant une présentation analytique de la thèse, des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition;
  - c) un exemplaire **d'un des travaux, ouvrages, articles et réalisations** parmi ceux mentionnés dans le **curriculum vitae**
  - d) une **copie du rapport de soutenance** du diplôme détenu, le cas échéant
- 7) **une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie** au tarif en vigueur ;

**Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.**

### 2/ DÉTACHEMENT

Les candidats établissent un dossier destiné au Directeur de l'INSA. Ce dossier comporte :

- 1) la **déclaration de candidature** imprimée depuis GALAXIE **datée et signée par le candidat**.
- 2) une **copie d'une pièce d'identité avec photographie**
- 3) une **attestation délivrée par le chef d'établissement** ou l'administration dont relève le candidat, **permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories** visées à l'article 7 de [l'arrêté du 7 octobre 2009](#) relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des Maîtres de conférences **et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins** à la date de clôture du dépôt des candidatures;
- 4) pour les candidats mentionnés au 7° l'article 7 de [l'arrêté du 7 octobre 2009](#) une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi qu'une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu;
- 5) un **curriculum vitae** donnant une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations;
- 6) **A l'attention du conseil scientifique et des rapporteurs, trois enveloppes distinctes comportant chacune et à l'exclusion de tout autre pièce :**
  - a) La déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, **datée et signée par le candidat** ;
  - b) un curriculum vitae donnant une présentation analytique de la thèse, des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition;
  - c) un exemplaire **d'un des travaux, ouvrages, articles et réalisations** parmi ceux mentionnés dans le **curriculum vitae**
  - d) une **copie du rapport de soutenance** du diplôme obtenu
- 8) **une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie** au tarif en vigueur ;

### 3/ RECRUTEMENT

Les candidats établissent un dossier destiné au Directeur de l'INSA. Ce dossier comporte :

- 1) la **déclaration de candidature** imprimée depuis GALAXIE **datée et signée par le candidat**
- 2) une **copie d'une pièce d'identité avec photographie** ;
- 3) une **pièce attestant de la possession de l'un des titres** mentionnés à l'article 9 de l'arrêté du 7 octobre 2009.
- 4) un **curriculum vitae** donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations.

5) **A l'attention des rapporteurs, deux enveloppes distinctes sur lesquelles doivent être portés le nom et l'adresse du candidat ainsi que l'intitulé exact du poste (numéro d'emploi, établissement, section) et comportant chacune à l'exclusion de toute autre pièce :**

- a) la **déclaration de candidature** imprimée depuis GALAXIE **datée et signée par le candidat**
- b) un **curriculum vitae** donnant une **présentation analytique de la thèse, des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités** en mentionnant les travaux **qui seront adressés s'ils sont convoqués pour l'audition**
- c) une **copie du rapport de soutenance** du diplôme produit.

6) une **enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie** au tarif en vigueur ;

### **QUELQUE SOIT LE MODE DE RECRUTEMENT CHOISI :**

**Les documents en langue étrangère doivent être traduits en français.**

**Le dossier complet doit parvenir au plus tard le 25 Avril 2011 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

**TOUT DOSSIER OU DOCUMENT POSTE HORS DELAI SERA DECLARE IRRECEVABLE.**

Le service de Gestion des Ressources Humaines accuse réception des candidatures qui lui ont été transmises.